

Le processus de décentralisation et le développement locale en Algérie : défis et perspectives

ذبيح حاتم
جامعة محمد بوضياف المسيلة

الملخص:

من الجلي اليوم أن التنمية المحلية مسؤولية الدولة والجماعات المحلية على حد سواء، لذا فإن الأمر لا يعلق فقط بالدولة لوحدها، وإنما يرتبط بإشراك جميع الفواعل وخاصة الجماعات المحلية. وبملاحظتنا للتحويلات التي عرفتها الدولة يمكن أن نستنتج أن هذه التحويلات جاءت في إطار نظام اللامركزية والاستقلالية المحلية والمالية، بهدف تسيير الشؤون العامة بطريقة أكثر فعالية ومكيفة بحسب إمكانات كل إقليم.

في السنوات الأخيرة، ركزت السلطات العمومية الجزائرية على إصلاح العلاقة بين الدولة والجماعات المحلية عن طريق إصلاح كل من قانون البلدية والولاية، كما قامت الدولة بإنجاز العديد من المشاريع التنموية في إطار إستراتيجية تنمية مستدامة شاملة، إلا أن العديد من الصعوبات والعوائق على مستوى العلاقة بين مختلف الفواعل من دولة وجماعات محلية، حالت دون تحقيق ذلك، كما أن غياب ثقافة الديمقراطية التشاركية لدى الأفراد أثربشكل سلبي على مسار التنمية المحلية، والتي يقتضي تدعيمها التفاعل بين جميع الفواعل، وسنحاول من خلال هذه الورقة تسليط الضوء على واقع وآفاق وتحديات التنمية المحلية في الجزائر، وفي خضم ذلك سنقدم إطارا مفاهيميا موجزا.

الكلمات المفتاحية: اللامركزية-التنمية المحلية-الحكم (التسيير) المحلي-الديمقراطية التشاركية

Introduction :

Dès son indépendance reconquise, l'Algérie s'est trouvée face aux grandes défis ; construction d'un Etat moderne , des tentatives de développement économique et surtout sociale. Cela était étant dure sur le plan opérationnel, en prenant en considération le principe socialiste adopté par l'Etat au début des années d'indépendance et son interventionnisme dans l'activité économique ainsi la centralisation dans un mode de monopole.

Après avoir mise en œuvre le socialisme pendant environ 18 ans, une défaillance grave a été marquée, une crise économique, sociale et politique s'est entraînée, le peuple s'est soulevé contre les institutions de l'Etat en octobre 1988, les événements qui avaient causé une transformation focale dans la politique publique : des réformes politiques, juridiques et économiques ont été prise par l'Etat dans le cadre de promouvoir la vie des citoyens algériens.

En effet, c'est l'héritage coloniale et la légalité sociale qui sont les principales facteurs de la crise émergées vers la fin des années 80's, la nouvelle constitution dans le cadre des réformes a donné un nouveau concept de développement locale qui n'était pas récent, elle a émergé en réalité dans des conditions historiques objectives de la reconstruction économique et sociale nationale considéré dans ses relation d'intégration à l'économie mondiale.

La décentralisation, a resurgi , l'ouverture politique et d'association, la liberté d'entreprise, l'accès aux technologies modernes et l'ouverture à l'extérieur sont autant de facteurs qui ont favorisé ça sur le territoire national, des revendications portées tant par les collectivités locales/territoriales réclamant plus de pouvoir et de liberté initiative, que par les organisations politiques et les populations locales, parfois dans des formes violentes exigeant plus d'équité dans l'accès au développement. Les logiques anciennes de l'Etat central se retrouvant ainsi dépassées et inadaptées aux aspirations des citoyens. L'Algérie en tant que pays en cours de développement, se trouve encore sur le chemin réformes face aux enjeux et défis, en effet le développement local a toujours été la préoccupation majeure des pouvoirs publics, des efforts ont été déployés dans ce sens, où les actions de l'État ont été particulièrement orientées sur les grands projets d'infrastructures socioéconomiques, ainsi que le désenclavement des régions de l'extrême sud. L'État, dans le cadre des deux programmes lancés depuis 1999 a ainsi essayé de créer un climat favorable pour les collectivités locales pour contribuer au développement économique national. Toutefois, ces collectivités locales se sont retrouvées paralysées devant la croissance du chômage, de la pauvreté et de la précarité, et ce, faute de disponibilité de ressources financières permettant de faire face aux différents besoins de la population, mais surtout faute de bonne gouvernance locale.

Comment influence t-il la décentralisation au développement locale ? Quelles sont les perspectives et les contraintes liées au développement locale en Algérie ?

En traitant cette problématique on va focaliser dans ce petit papier sur trois partis principaux :

I- La notion de décentralisation et les collectivités locales .

A- définition de la décentralisation .

B- définition des collectivités locales.

II- La notion de développement locale.

A- La définition du développement locale.

1- définition technique.

2- définition politique.

3 - l'origine du concept.

B- Les outils et composantes du développement locale.

1 - La gouvernance locale.

2 - La participation citoyenne.

III- Le développement locale en Algérie : indispensabilité et contraintes.

1- Bilan du développement locale en Algérie.

2- Les contraintes du développement locale en Algérie .

La notion de la décentralisation et les collectivités locales :

La décentralisation et les collectivités locales sont des notions liées, le fait qu'on ne peut imaginer l'existence des collectivités locales s'il n'y a pas de décentralisation, dans certains pays, notamment les Etats unitaires, on introduit la décentralisation comme régime d'organisation administrative pour un bon fonctionnement de l'Etat, qu'est ce que la décentralisation et les collectivités locales ?

A- Définition de la décentralisation :

La décentralisation se définit comme : « le transfert des prérogatives de l'Etat à des entités locales avec pour objectif une meilleure gestion des ressources existantes et un bon fonctionnement des institutions publiques »¹.

La décentralisation vise à donner aux collectivités locales des compétences propres, à faire élire leurs autorités par la population et à assurer ainsi un meilleur équilibre des pouvoirs sur l'ensemble du territoire.

Sans être indépendantes de l'Etat, les collectivités chargées de la gestion jouissent d'une autonomie de décision. Elles ne sont pas tenues de se tourner à chaque fois vers l'Etat pour lancer tel projet ou financer telle opération. Elles peuvent prendre les décisions qu'elles jugent nécessaires au niveau local pourvu qu'elles ne soient pas en contradiction avec les lois nationales².

C'est ce qu'on appelle le principe de la libre administration, le rôle de l'Etat dans tout cela se limite à vérifier la légalité des actes des collectivités locales. Si jamais une décision n'est pas conforme à la législation en vigueur, elle est déclarée de fait nulle et non avenue. Ceci en théorie. Dans les faits, la décentralisation a été adoptée par de nombreux pays comme mode de gouvernance avec différentes variantes. Dans certains cas, les collectivités locales ont été dotées d'une autonomie totale qui leur permet d'agir à leur guise dans le respect de la Constitution³.

B- Définition des collectivités locales :

Les collectivités territoriales sont des personnes morales de droit public distinctes de l'Etat et bénéficient à ce titre d'une autonomie juridique et patrimoniale ; alors elles se définissent par trois critères

- sont des organes de la personnalité juridique morale, qui leur permet d'agir en justice et alors jouir des droits et prendre des responsabilités. Elles bénéficient de l'autonomie administrative et disposent ainsi de leur propre personnel et de leur propre budget. Au contraire, les ministères, les services de l'Etat au niveau local ne sont pas des personnes morales. Il s'agit seulement d'administrations émanant de l'Etat⁴.

- Elles détiennent des compétences propres, qui leur sont attribuées par le législateur⁵.
- Elles exercent un pouvoir de décision, qui s'exerce par délibération au sein d'un conseil de représentants élus. Les décisions sont ensuite appliquées par les pouvoirs exécutifs locaux, notamment la wilaya .

II- La notion du développement locale :

la notion de développement local apparaît en France au moment où, dans les années 1970, certains acteurs prennent conscience que leurs territoires n'ont pas bénéficié des grands courants du développement économique de l'après-guerre, en suite la notion s'étend largement notamment dans les pays récemment indépendants, on va définir alors le développement locale puis ses outils et composants.

A- La définition du développement locale⁶ :

Il existe plusieurs définitions du développement local liées à la perception des aspects principaux que recouvre ce concept. Certaines définitions mettent plutôt l'accent sur des aspects techniques, d'autres insistent sur la volonté des acteurs, et donc sur des aspects plus politiques

1-Définition technique :

Le développement local est un processus qui vise à améliorer la situation d'un territoire des points de vue économique, social, environnemental et culturel, à partir de l'analyse des intérêts, des besoins et des initiatives de différents acteurs locaux (publics et privés), et par la mise en place concertée entre ces différents acteurs d'actions cohérentes La mise en place de ces actions se fait grâce à des ressources internes et externes au territoire et en relation continue avec d'autres territoires de même niveau et de niveau plus vaste

2-Définition politique :

Le développement local, c'est la volonté politique de certains acteurs de changer la situation du territoire sur lequel ils vivent en entamant un processus et des actions en vue de construire, par leurs efforts conjoints avec le reste de la population, un projet d'avenir du territoire intégrant les différentes composantes économiques, sociales, culturelles et en articulation avec les autres niveaux de décision et d'action

3- l'origine du concept :

Apparu dans les années 60, le développement local part d'un principe simple : la mobilisation des potentialités locales (ressources naturelles, sociales, individuelles,...) peut orienter les dynamiques socio-économiques Il est une réponse d'une part à la mondialisation naissante à l'époque, dont on commence à sentir les effets, d'autre part à l'approche frontale de l'aménagement du territoire, très centralisé, qui agit par rattrapage massif des retards économiques dans une dynamique exogène dont on sent poindre les limites⁷.

B- Les outils et composants du développement locale :

Il y a tant d'outil et des composants du développement locale, on estime la gouvernance locale comme l'outil le plus important, ainsi la participation des citoyens ou la démocratie participative.

1- La gouvernance locale :

On va tout d'abord définir la gouvernance locale puis ses caractéristiques et ses différents types.

- Définition de la gouvernance locale :

Avant de définir la gouvernance locale ,on va d'abord définir la gouvernance d'une façon générale ;

la gouvernance est un ensemble de valeurs, d'orientations et d'institutions qui permettent à une société de gérer ses processus économiques, politiques et sociaux à tous les niveaux grâce à l'interaction entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé. C'est un moyen qui permet à la société d'aboutir à une entente, à un accord et à une action mutuels⁸.

La gouvernance regroupe les mécanismes et processus qui font que les citoyens et les groupes comprennent leurs intérêts, oublient leurs différences et peuvent exercer leurs droits et obligations légaux.

Dans le cadre de l'administration territoriale, la gouvernance renvoie à «la décentralisation » qui est le processus par lequel l'Etat transfère certains de ses pouvoirs et de ses prérogatives (compétences) à des collectivités territoriales autonomes⁹.

la gouvernance locale apparaît donc comme un sous produit de la gouvernance politique et de la gouvernance administrative au niveau national. Elle indique la manière dont la politique est menée et don le pouvoir est exercé au niveau local ; elle prend en compte plusieurs aspects de la vie politique et administrative tels que les institutions à la base et leur fonctionnement, les autorités locales, leurs modes d'acquisition du pouvoir (nomination ou élection), les relations entre les autorités locales et les différents acteurs locaux et nationaux¹⁰.

La gouvernance locale peut se définir aussi comme « un processus permettant aux élus locaux de bien gérer les affaires publiques suivant les dispositions juridiques en vigueur et avec une certaine transparence et visibilité. De plus cette gouvernance suppose que les élus responsables de la commune doivent tout mettre en œuvre pour la promotion de l'économie locale et un épanouissement de la vie communale »¹¹.

- **Caractéristiques de la gouvernance locale :**

La gouvernance locale est caractérisée par¹² :

- un processus de formulation de politiques organisé, ouvert et éclairé ;
- une administration imprégnée d'éthique professionnelle agissant pour le bien public ;
- la règle du droit ;
- des processus transparents ;
- une Société Civile participant efficacement aux affaires publiques .

- **Déférents types de gouvernance locale :**

Il y a plusieurs types de gouvernance au niveau local : la gouvernance politique, la gouvernance administrative, la gouvernance économique, la gouvernance budgétaire et financière¹³. La gouvernance locale suppose un brassage d'acteurs, ancrés d'un part dans la société civile et d'autre part dans les appareils de gestion publique.

- **Les acteurs institutionnels :** l'Etat et les collectivités locales ;
- **Les acteurs non étatiques :** organisations indépendantes de la société civile, en dehors des gouvernements et de l'administration publique. On y regroupe notamment les Organisations Non Gouvernementales (ONG), et leurs associations, les partenaires sociaux (syndicats, associations d'entrepreneurs...), les associations du secteur privé, les universités.

2- La participation citoyenne : le principe éthique ou la démocratie participative :

La démocratie participative est un mode de gestion basé sur l'engagement, du conseil communal et du maire, à associer les citoyens à la gestion de la commune. Cette participation ne doit pas se limiter à faire assister les citoyens comme observateurs aux débats du conseil communal. Elle se concrétise par des consultations effectives de la population sur les grands choix touchant ses conditions de vie¹⁴.

Une gestion locale qui se serait privée de tout contrôle citoyen, comporte des risques certains qui peuvent déboucher sur une crise de confiance entre les élus et leurs électeurs, un discrédit sur les conseillers communaux, qui deviennent alors impopulaires, l'accumulation continue de fautes de gestion et des sentiments de déception envers la décentralisation.

Le principe éthique trouve ici sa traduction dans la démocratie participative qui doit caractériser le fonctionnement des pays. L'introduction de la notion de gouvernance locale a permis de souligner que la proximité géographique ne peut suffire à elle seule pour impulser une relation, qu'il faut y associer l'intentionnalité des acteurs s'exprimant par exemple dans la réalisation d'un projet commun.

Il s'agit de passer de l'existence d'une identité locale, portée par la proximité géographique, à la définition d'un intérêt commun aux acteurs proches, porté par la proximité institutionnelle, à l'origine d'actions collectives constitutives d'une proximité organisationnelle, l'ensemble définissant la gouvernance locale. La causalité inverse est aussi vraie puisque la définition de l'intérêt commun peut être favorisée par l'instauration d'un mode de gouvernance fondé sur la démocratie participative.

Cette démocratie (parfois qualifiée de « démocratie de proximité ») est un outil de résolution de problèmes locaux par la création de compromis. Cette pratique est une modalité de gestion de la tension permanente entre intérêts individuels et compromis collectif, en associant les bénéficiaires d'un projet à sa définition. On suppose alors que le programme défini localement sera mieux compris (et donc légitimé) car il est censé mieux répondre aux besoins des bénéficiaires. Le principe de démocratie participative ouvre la voie aux initiatives individuelles, autorise l'expression des intentionnalités des individus dans une démarche avant tout collective.

Finalement, par certains aspects au moins, les pays mettent en œuvre les principes du développement durable. Toutefois, la réalité montre, au-delà de toute vision idéalisée et des affirmations volontaristes, qu'ils rencontrent dans leur fonctionnement de nombreuses difficultés qui limitent leur durabilité.

III- Le développement locale en Algérie : indispensabilité et contraintes.

1- Bilan du développement locale en Algérie :

La question du développement local en Algérie a fait, plus largement, du développement national en ce sens que dès indépendance, le développement local est même apparu comme une mission urgente à prendre en charge pour enrayer les inégalités territoriales léguées par la colonisation. En témoignent notamment les différents programmes spéciaux élaborés et mis en œuvre à la fin des années 1960/début des années 1970 et destinés aux régions pauvres et enclavées du pays¹⁵.

Mais, c'est avec le deuxième plan quadriennal (1974-1977)¹⁶ que l'Etat, à travers son dispositif de planification, a mis en œuvre un programme de développement local contenant un ensemble de projets industriels (de petites entreprises) destinés aux territoires locaux symbolisés par les Communes et les

Wilayas et qui va jeter les bases de l'économie publique locale.

Le second plan quadriennal a donc intégré dans ses équilibres la problématique du développement local dont le programme des industries locales en est la principale expression. Ce dernier programme a consisté en un portefeuille de quelques projets dans :

- la petite et moyenne industrie : mécanique, métallique et électrique ; chimie ; matériaux de construction ; alimentaire ; textiles ; cuirs et peaux ; bois et papier ; modernisation des unités existantes ;

- l'artisanat traditionnel de production : tissage, tricotage et broderie ; meuble sculpté ; travail de sorgho ; centrales d'achats ventes et unités polyvalentes ;

- l'artisanat de service : électricité de bâtiment ; plomberie de bâtiment ; peinture et vitrerie .

A ces industries locales que le système statistique national a distingué par secteur public local, d'autres programmes de développement local seront régulièrement inscrits à la nomenclature des investissements des différents plans nationaux qui ont été mis en œuvre. Il s'agit notamment de l'électrification rurale, des infrastructures sociales, de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, du désenclavement (ouverture de pistes et autres chemins communaux...etc.)

Les entreprises publiques locales (EPL) étaient censées prendre en charge la réalisation du développement local dont l'unité territoriale de base est la Commune : on parle d'entreprises communales et aussi d'entreprises de wilaya et d'entreprises régionales (quand celles-ci activent au niveau territorial supérieur qu'est la wilaya ou encore au niveau d'une région, d'un ensemble de wilaya).

Ainsi, comparativement aux pays développés, et jusqu'aux réformes structurelles de l'économie, le développement local en Algérie¹⁷:

- a émergé dans les mêmes conditions de crise du système économique mondial du milieu de la décennie 1970, quand bien même les effets de la crise seraient plus ou moins occultés et amortis par les recettes d'exportation d'hydrocarbures

- reposait aussi, souvent, sur l'exploitation et la mise en valeur de richesses de territoires (artisanat, tourisme, complémentarité avec la grande industrie naissante. . .) ;

- Etait pris en charge par une pluralité d'acteurs : entreprises communales et régionales, collectivités territoriales, Etat ;

- mais était l'œuvre quasi exclusive d'un secteur Etatique, le secteur économique privé étant, la plupart du temps, contenu dans des limites contraignantes et restrictives.

Dans la période de l'économie planifié, l'Etat était chargé de financer et réaliser un nombre non négligeable des projet du développement locale dans le cadre d'amélioration des conditions de vie des population, c'est bien les principes du socialisme qui est basé sur l'interventionnisme de l'Etat et la propriété globale des moyens de production, mais la crise économique de la fin des années 80 et le début des années 90 et la baisse des prix du pétrole a entraîné des effets graves à la structure du pays en matière économique et sociale¹⁸, la liquidation des établissements publics défailants et la privatisation d'autres à causé une situation incontournable, ce qui a conduit l'Etat à l'endettement des compagnes financières internationales, notamment le FMI .

Vers la fin des années 90 et après l'adoption de l'économie libre et le rebond des prix des hydrocarbures ; l'Algérie a pu régler le problème d'endettement, les fonds ont augmenté au trésor public, la renaissance à amorcé au début des années 2000, alors que l'Etat a mise en ouvre un plan de développement locale durable, dans ce cadre on a réalisé un grand nombre de projets au niveau national et local ; un changement totale de stratégie mais quelques aspects du socialisme restent en vigueur malgré l'adoption d'une économie de marché.

Le problème c'est que l'économie algérienne focalise sur les recettes d'exportation des hydrocarbures, et puis les distribuer dans le cadre des projets sociales et des infrastructure, notamment le logement sociale, l'aménagement du territoire, les pons et chaussés, l'électricité et du gaz .

Durant ces dernières années notamment l'année 2015, le marché d'hydrocarbures a connu des trémolos traduis par la baisse des prix, alors un aspect d'une crise économique, ce qui a affecté en réalité le pouvoir d'achat des citoyens, les mesures adopté par l'Etat pour faire face à la crise n'étaient pas équitables pour les citoyens, une augmentation totale des prix de l'essence, le gasoil, l'électricité et la plupart des matières de large consommation, a accablé le peuple. D'une autre coté, la suspension d'un grand nombre de projet de développement locale dans le cadre de la politique de austérité adopté par le gouvernement , en bref, la loi de finance de 2016 était catastrophique.

2- Les contraintes du développement locale en Algérie :

Dès le début des années 2000, le bilan est considéré globalement positif, car il a permis d'installer durablement le principe de gouvernance locale au sein de la société algérienne. Toutefois la décentralisation demeure incomplète et est insuffisamment adaptée au contexte algérien aux plan administratif et politique, et ne permet pas aux collectivités locales de détenir un leadership de l'action locale reconnu par les populations.

Au niveau des Finances Locales, les Communes ne dégagent pas suffisamment de ressources pour conduire de réelles politiques de développement local.

Ajoutés à un défaut de ressources humaines et à un processus de déconcentration embryonnaire et peu efficace, l'ensemble produit des éléments d'obstacle et de dysfonctionnement rendant la viabilité et la pérennité du processus encore fragile.

Ces obstacles et dysfonctionnements se situent à trois niveaux principaux :

1) Les difficultés du partage des responsabilités entre Etat et Collectivités¹⁹:

- Transfert de compétences aux communes mal assumé ;
- Absence de groupements de collectivités et de collectivités de niveau régional qui entrave l'élaboration de réelles politiques régionales de développement et d'aménagement du territoire ;
- Programmes sectoriels mis en œuvre par l'Etat et dont sont parfois exclues les collectivités pourtant détentrice de la compétence ;
- Dysfonctionnement de l'Etat et de ses services dans son rôle de contrôle, d'appui conseil et de définition des programmes sectoriels : Faiblesse de représentation des services techniques, faiblesse des ressources humaines, techniques et financières qui ne permettent pas à ces services d'assumer leurs rôles.

2) La faiblesse des ressources humaines et financières des collectivités :

- En effet, la loi sur la commune attribue certains prérogatives aux maires pour augmenter les ressources, beaucoup de maires ne font pas usage de ce droit. ces maires ne sont pas encore habitués à prendre des décisions, faire de la publicité pour leur commune et prendre des initiatives pour mobiliser les ressources pour leurs communes, pourtant ils sont habilités à le faire, ils préfèrent rester dépendre de l'Etat par attendre ces subventions²⁰.
- La qualité des élus locales qui manque dans sa totalité de la compétence, si on dit l'analphabétisme, ça revient au système électoral en vigueur qui n'élimine personne de participer à la gestion des affaires locales, en résultat, des élus locales incompetents.
- Le phénomène de la corruption qui entache en réalité toutes les structures du pays pas seulement au niveau locale, ça concerne le comportement des personnels et les élus locaux, qui tentent toujours de s'enrichir à travers les fonds publics.
- Les ressources financière des collectivité sont, bien qu'en augmentation, trop faibles pour leur permettre d'assurer l'ensemble de leur compétence.

3) Inefficacité de la participation citoyenne : l'absence de la culture de démocratie participative :

Dysfonctionnement de la représentation et de la participation citoyenne. Il convient de relancer le processus en proposant des solutions aux divers dysfonctionnements et en faire un levier de premier ordre pour le développement. Le lancement d'un véritable processus de décentralisation devant aboutir à l'institution d'une administration de développement à travers, entre autres :

- la révision des codes des collectivités locales
- La refonte générale du système de fiscalité locale des collectivités locales
- La création d'une véritable fonction publique territoriale.

Recommandations :

Pour procéder à des réformes efficace en matière du développement locale, il faut d'abord procéder à des réformes économiques, car le développement locale exige les ressources financières qu'est indispensable, en fait, les revenus des hydrocarbures en tant que source principale de l'économie algérienne n'est plus disponible, la crise de nos jours le justifie très clairement, on recommande dans ce contexte :

- Encourager l'économie locale par motiver les différents producteurs au niveau nationale et locale.
- Introduire des réformes aux codes des collectivités locales, la loi sur la commune et la wilaya, en donnant une autonomie véritable en matière d'initiative en premier lieux, et diminuer l'intervention des organes exécutives notamment les wilayas, cars les walis en tant que représentants de l'Etat doivent pratiquer une tutelle pas un contrôle.
- Révision des lois électoraux, en exigeant un certain niveau scientifique minimale pour les élus locaux, qui leur permet de maîtriser leur mandat local, on peut mettre en œuvre d'autres mécanismes tell un organe de formation spécifique aux gestionnaires locaux des fonds et des projets publics pour faciliter la mise à niveau et la formation de ces cadres ainsi que la culture du contrôle dans les administrations publiques locales.

Renforcer les capacités des élus des collectivités locales, par des programmes de mise à niveau, à travers système de formation des ressources humaines pour maîtriser la gestion des budgets et de pouvoirs de décisions.

- Encourager les collectivités locales en matière de création des établissements publics locales, par leur permettre l'initiative et la gestion ; cela peut renforcer les revenus locaux et diminuer les subventions de l'Etat.
- Motiver les citoyens pour adopter une culture de participation dans les affaires locales, par leur ouvrir les portes, prendre leur préoccupations en considération et surtout, améliorer la relation ; citoyen-administration.

Conclusion :

En guise de conclusion, le développement locale en locale en Algérie est devenu un déficit face aux grands enjeux, en effet, le processus de décentralisation qui a amorcé en Algérie dès l'indépendance a connu plusieurs transformation, dépendent des diverses circonstances et situations qui ont affecté le pays. De l'époque planifiée à la réforme, la problématique du développement local et de la décentralisation doit changer de repère. Elle doit être aujourd'hui reformulée, pour diminuer les effets des obstacles, il faut changer de stratégie, par redéfinir les prérogatives des communes et des élus locaux, reformuler la politique fiscale pour augmenter les ressources financières, renforcer et encadrer l'administration et la gestion des collectivités locales et en fin redéfinir et régler les relations Etat-collectivités locales, ce n'est que cette façon que le locale pourra prendre une place dans le processus de modernisation et de renforcement de l'économie nationale.

Résumé:

Il est évident, aujourd'hui, que le développement local est à la fois, à la charge de l'Etat et des collectivités locales et que cela ne concerne pas d'une façon adéquate et uniforme au seul niveau de l'Etat et doivent être plus largement territorialisées par l'implication de plusieurs acteurs particulièrement les collectivités locales. En observant les transformations de l'Etat aujourd'hui, on peut apercevoir que ces transformations se font dans le cadre de la décentralisation et de l'autonomie locale et financière pour une gestion des affaires publiques plus efficace et adaptée aux potentialités de chaque territoire. Ces dernières années, les pouvoirs publics algériens ont focalisé sur la réforme des relations Etat-collectivités locales par la refonte du code communal et le code de wilaya, aussi, l'Etat a réalisé tant de projet du développement locale dans le cadre d'une stratégie d'un développement durable globale, cela est entouré de tant d'obstacle au niveau des collectivités locales d'un coté, d'un autre coté la relation entre l'Etat et les collectivités, en plus, l'absence d'une vraie participation des citoyens comme acteur du développement local, ou la notion de la démocratie participative, c'est l'interaction de tous ces acteurs qui consolide le développement locale, on va examiner le bilan du développement local en Algérie, puis les contraintes et les obstacles, en donnant un bref cadre conceptuel.

Les notes des bas de pages :

- 1- La décentralisation et les collectivités locales, service de presse de l'Ambassade de France à Vienne – Autriche Mars 2011 ; p6.
- 2- M. BLANC , Développement local et décentralisation en France :Les paradoxes de l'intercommunalité urbaine, actes du Colloque international « Développement durable des productions animales : enjeux, évaluation et perspectives », Alger, 20-21 Avril 2008, p 7.
- 3-Kamel Imarazène La décentralisation en Algérie :Une nécessité, beaucoup de contraintes, publié dans Info Soir le 20-02-2010.
- 4- Qu'est ce qu'une collectivité locale ou territoriale ? vie publique sur le lien:
<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/categories-collectivites-territoriales/qu-est-ce-qu-collectivite-territoriale-ou-collectivite-locale.html>
- 5-La décentralisation et les collectivités locales; op cit p6.
- 6- Badri Abdelmadjid, PME territoriaux et développement régionale en Algérie, thèse de doctorat en sciences économiques, faculté des sciences économique et de gestion Univ Boubaker Belkaid Tlemcen , 2014-2015, p31
- 7- Frédéric TESSON, le développement. Introduction au cours développement local L2-L3 cours Université de Paris8 ; 2011, p 2.
- 8- Développement locale : concept, stratégie et benchmarking ; ministère des PMEPI Algérie, septembre 2011 p 9
- 9- Frédéric TESSON, opcit p 3.
- 10-Guide de l'utilisateur pour mesurer la gouvernance locale, UNDP Oslo Governance Centre, n°0650 Oslo Norvège
- 11-MILOHIN dedegnon, la gouvernance locale, projet de développement locale, commission régionale PACA, Marseille, France 2009 ; p 6.
- 12- Ibid ; p 6.
- 13- Claude Beauregard et David Carassus Les mécanismes de gouvernance publique locale : une comparaison à l'échelle internationale, projet de communication volume 7, université du Québec ; 2009 p 4.
- 14-Dr Benabderrahmane, Résumé cours Gouvernance locale Master 1 Année universitaire 2013-2014 ; p 3
- 15- Sadoudi Mouloud, développement locale et décentralisation en Algérie, actes du Colloque international « Développement durable des productions animales : enjeux, évaluation et perspectives », Alger, 20-21 Avril 2008
P 10 et suite.
- 16-Zoubir Sahli ; l'expérience algérienne en matière du développement locale : les PCD revue Économie rurale. N°166, 1985. p52.
- 17- Sadoudi mouloud, op cit, p 12.
- 18-Zoubir sahli, opcit, p53.

19-Belaid Abrika, «La gouvernance locale traditionnelle solidaire Cadre conceptuel d'une nouvelle gouvernance territoriale :Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou dans la région de Kabylie en Algérie» acte du Colloque

**« Gouvernance et responsabilité : propositions pour un développement humain et solidaire »
CCFD-Terre Solidaire. Décembre 2011, pp 5-6.**

20-Madjid Gontas & Smaira Hellou, l'autonomie financière des collectivités locales et le développement territoriale : une approche comparative entre l'Algérie et la France, revue les Cahiers du MECAS, n° 4 Decembre 2008, p 13.

Liste des références :

- 1- La décentralisation et les collectivités locales, service de presse de l'Ambassade de France à Vienne –Autriche Mars 2011 ; p6
- 2- M. BLANC, Développement local et décentralisation en France:Les paradoxes de l'intercommunalité urbaine, actes du Colloque international « Développement durable des productions animales : enjeux, évaluation et perspectives », Alger, 20-21 Avril 2008 p 7.
- 3- IMARAZENE Kamel .La décentralisation en Algérie :Une nécessité, beaucoup de contraintes publié dans Info Soir le 20-02-2010
- 4- Qu'est ce qu'une collectivité locale ou territoriale? vie publique sur le lien : <http://www.viepublique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/categories-collectivites-territoriales/qu-est-ce-qu-une-collectivite-territoriale-ou-collectivite-locale.html>
- 5- BADRI Abdelmadjid, PME territoriaux et développement régionale en Algérie, thèse de doctorat en sciences économiques, faculté des sciences économique et de gestion Univ Boubaker Belkaid Tlemcen , 2014-2015.
- 6- TESSON Frédéric . le développement. Introduction au cours développement local L2-L3 cours Université de paris 8 ; 2011.
- 7- Développement locale : concept, stratégie et benchmarking ; ministère des PMEPI algérie, septembre 2011.
- 8- Guide de l'utilisateur pour mesurer la gouvernance locale, UNDP Oslo Governance Centre, n°0650 Oslo Norvège
- 9- MILOHIN dedegnon, la gouvernance locale, projet de développement locale, commission régionale PACA, Marseille, France 2009 .
- 10- BEAUREGARD Claude et CARASSUS David, Les mécanismes de gouvernance publique locale : une comparaison à l'échelle internationale, projet de communication volume 7, presse de l'Université du Québec ; 2009.
- 11- Dr Benabderrahmane, Résumé cours Gouvernance locale, Master 1, Année universitaire 2013-2014 .
- 12-SADOUDI Mouloud, développement locale et décentralisation en Algérie, actes du Colloque international « Développement durable des productions animales : enjeux, évaluation et perspectives », Alger, 20-21 Avril 2008
- 13- SAHLI Zoubir ; l'expérience algérienne en matière du développement locale : les PCD revue Économie rurale. N°166, 1985.
- 14- ABRIKA Belaid, «La gouvernance locale traditionnelle solidaire Cadre conceptuel d'une nouvelle gouvernance territoriale :Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou dans la région de Kabylie en Algérie» acte du Colloque « Gouvernance et responsabilité : propositions pour un développement humain et solidaire » CCFD-Terre Solidaire. Décembre 2011.
- 15- GONTAS Madjid & HELLOU Smaira, l'autonomie financière des collectivités locales et le développement territoriale : une approche comparative entre l'Algérie et la France, revue les Cahiers du MECAS, n° 4 Decembre 2008,